

<b>Nombre de membres</b>	<b>16</b>
<b>Membres ayant répondu</b>	<b>14</b>
<b>Votants</b>	<b>14</b>
<b>Exprimés</b>	<b>14</b>
<b>Oui</b>	<b>14</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20230308-DEL-2023-12-DE  
Date de télétransmission : 09/03/2023  
Date de réception préfecture : 09/03/2023



## **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le 8 mars, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2023

### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :**

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### **DÉLIBÉRATION N° 2023-12**

#### **OBJET : ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ MONTS ET BARRAGES ACTIONS COLLECTIVES 2022-2023 - TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES PRESTATIONS D'ANIMATION D'ATELIERS NUMÉRIQUES APPROFONDIS**

Monsieur le Président rappelle que le PETR, en partenariat avec les communautés de communes et la Région Nouvelle-Aquitaine, met en œuvre le dispositif Action Collective de Proximité sur son territoire.

Il a vocation à avoir un effet levier sur des filières clés pour le territoire grâce à des aides individuelles aux entreprises et à des actions collectives.

Un diagnostic du tissu économique réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif a mis en lumière un enjeu important autour de la transformation numérique des entreprises du territoire. Sont ressorties des échanges avec les chefs d'entreprise d'une part des difficultés dans la connaissance et maîtrise des outils numériques et, d'autre part, des difficultés dans l'alimentation régulière de ces outils.

Face à ces constats, le PETR, en partenariat avec les acteurs locaux de la médiation numérique, a mis en place en 2022, un cycle d'ateliers numériques à destination des entreprises du territoire sur les communautés de communes des Portes de Vassivière et de Noblat. Ces ateliers d'initiation, d'une durée de 2h, gratuits pour les professionnels, avaient pour objectifs de permettre aux participants de développer leurs connaissances sur certains outils numériques et de poser les bases de l'utilisation de ces derniers.

Fort de la réussite de cette action et conscient des besoins qui subsistent pour certaines entreprises du territoire, dans un contexte où intégrer les leviers du numérique répond à un enjeu stratégique d'évolution, le PETR a décidé de lancer de nouvelles actions pour 2023 pour accompagner la transformation numérique des entreprises.

Ces actions comportent un volet animation/sensibilisation pour permettre aux entreprises de mieux maîtriser les leviers du numérique afin de s'en servir notamment pour rester compétitives, accélérer leur développement, gagner de nouvelles parts de marché, notamment.

Afin de mettre en œuvre ce volet animation/sensibilisation, le PETR du Pays Monts et Barrages doit faire appel à des prestataires qui seront sélectionnés via un marché public. Il présente le cahier des charges de la consultation.

#### **1- Objet de la commande : le volet animation/sensibilisation comporte 3 lots :**

- Lot 1 : Animation d'ateliers numériques approfondis à destination des entreprises de la communauté de communes de Noblat.
- Lot 2 : Animation d'ateliers numériques approfondis à destination des entreprises de la communauté de communes des Portes de Vassivière.
- Lot 3 : Animation d'ateliers de sensibilisation au numérique à destination des entreprises de la communauté de communes de Briance-Combade.

Pour chaque lot, le cahier des charges précise le contexte, les objectifs, le programme et le contenu des cycles d'atelier, la forme attendue de la prestation, les publics et le calendrier de réalisation. Il définit également les rôles respectifs des prestataires et du PETR.

**2- La forme de la réponse attendue :**

- un devis qui devra préciser le ou les lot(s) concerné(s) par la réponse, avec le coût unitaire détaillé d'une prestation (HT et TTC) et un devis total de la prestation (HT et TTC).
- un descriptif prévisionnel des programmes et méthodes d'interventions.

**3- Les critères de sélection :** le prix et la méthodologie proposée.

**Calendrier de la consultation sera le suivant :**

- Lancement de la consultation : vendredi 10 mars 2023
- Date limite de réception des offres : vendredi 7 avril 2023 à 12h
- Choix des prestataires : mercredi 12 avril 2023 en Bureau syndical

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité le cahier des charges présenté et autorisent le Président à lancer la consultation.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Sébastien MOREAU**

